



REGLEMENT INTERIEUR

CLUB ADOS

Club Ados

Route du stade

33360 Latresne

Tel : 05.57.71.35.19

Port : 06.74.58.66.10

Courriel :

espacejeunesse@cdc-

portesentredeuxmers.fr

Le Club Ados est une structure gérée par le Service Jeunesse de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers qui a pour but de permettre aux jeunes qui la fréquentent de se distraire, de s'instruire, de se cultiver, de s'informer et de se former à l'exercice des responsabilités grâce aux activités, sorties et projets mis en place tout au long de l'année.

Afin d'offrir un service de qualité à la population, le Club Ados est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). L'équipe encadrant du Club Ados s'engage à rédiger un projet pédagogique, à respecter les normes de sécurité, à apporter une sécurité morale, affective et physique de chaque enfant.

1) Conditions générales d'accès

Pour s'inscrire au Club Ados il suffit :

- De remplir et de signer la fiche de renseignements
- De fournir les justificatifs indiqués sur celle-ci
- De payer la cotisation annuelle.
- De signer ce présent règlement intérieur (Coupon à nous retourner)
- De s'engager à prendre connaissance du projet pédagogique de la structure.

L'accès au Club Ados (local et/ou activités) est réservé aux jeunes âgés de 11 ans et en 6ème à 17 ans et en priorité à ceux résidant sur la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers.

L'accès à la structure et aux activités est conditionné par la connaissance et le bon respect du règlement intérieur. La signature de celui-ci implique l'acceptation de toutes les règles énoncées.

L'utilisation du matériel de la structure est soumise à l'autorisation de l'équipe d'encadrement.

Toute infraction à ce règlement, lors d'activités ou de projets organisés par le Club Ados dans la structure ou lors de sorties, peut entraîner une sanction définie par l'article 6 de ce règlement.

2) Horaires d'ouvertures

En période scolaire

- Lundi, Mardi et Jeudi : de 15h00 à 18h00
- Mercredi : de 12h30 à 18h00
- Vendredi : de 14h00 à 18h00
- Vendredi soir et Samedi : selon les projets

En période de vacances scolaires

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 18h00 (Horaires variables selon la programmation)

3) Le local et le matériel

Le local et le matériel devront être rendus en bon état, propres et rangés. Dans le cas de détérioration involontaire, le(s) jeune(s) responsable(s) devront réparer (si cela est possible) ce qui a été dégradé.

Dans le cadre d'une détérioration volontaire, en plus de la réparation, une sanction pourra être prononcée par les responsables du Club Ados, vis-à-vis des jeunes impliqués. Cette sanction pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive.

4) Le fonctionnement

En période scolaire, le Club Ados est un lieu d'accueil libre sans obligation d'heure d'arrivée et/ou de départ du jeune, sauf contre indication des parents. Par conséquent, les responsables du Club Ados ne pourront être tenu responsables des accidents survenus à l'extérieur du local et/ou hors activités, notamment lors des déplacements du jeune.

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont déterminés en fonction de la programmation des activités et elles doivent être respectées.

Lors de sorties extérieures, il se peut que des « quartiers libres » soit organisés. Dans ce cas précis, les responsables du Club Ados sont garant de la sécurité des jeunes et des règles seront mises en place pour ces temps (groupe de 3 minimum, lieu et heure de rendez-vous, moyen de communication...)

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants puissent bénéficier des « quartiers libres », devront le signaler par courrier à la direction du Club Ados.

Pour chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et en Août) un programme d'activités sera proposé aux jeunes. Il sera disponible deux semaines avant le début de chaque vacances. L'équipe du Club Ados en assure sa diffusion, en partenariat avec le collègue par l'intermédiaire des sites internet, par l'envoi de mail aux parents, par la distribution dans les mairies...

Les inscriptions se déroulent en plusieurs phases pour les vacances :

- Phase 1 : Préinscription ; chacun émet ses souhaits, en respectant le code couleur mis-en place et en envoyant un mail.
- Phase 2 : Une réponse est donnée pour valider ou invalider les choix.
- Phase 3 : Règlement des activités validées afin de rendre l'inscription définitive.
- Phase 4 : Options

L'annulation de toute activité doit se faire au minimum 48 heures avant le début de celle-ci afin d'en demander le remboursement. Dans les autres cas, aucun remboursement ne sera effectué SAUF sur présentation d'un certificat médical.

Le Club Ados ne dispose pas d'un service de restauration, de ce fait les jeunes devront être autonomes sur leur repas pour le déjeuner lors d'animation en journée complète. Le goûter est fourni par le Club Ados.

5) Le comportement

Nous rappelons que le Club Ados est avant tout un espace où chacun vient pour passer un agréable moment. Il est donc demandé à tous de faire particulièrement attention à son comportement.

Il ne sera aucunement toléré :

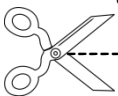
- Toute agression physique et/ou verbale dirigée vers les jeunes ou les adultes.
- Toute détérioration du matériel, local, minibus...
- Drogues, alcool et tout objet dangereux.

6) Les sanctions

Les responsables du Service Jeunesse pourront prendre des sanctions en cas de non respect du présent règlement. Ces sanctions pourront aller :

- Simple remarque verbale
- Convocation des parents
- Exclusion temporaire du jeune qui pourra induire un non-remboursement de l'activité
- Exclusion définitive du jeune

Outre une remarque verbale, toute sanction sera notifiée par courrier aux parents du ou des jeune(s) concerné(s).



Nous soussignons _____

attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur et nous engageons à le respecter.

Nom/Signature Parent

Nom/Signature Jeune

Signature Responsable Club Ados